

Le Président directeur général

Décision n°2022/ 112 /PDG Portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement

Vu les articles L 313-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,
Vu l'article R 313-25 du Code rural et de la pêche maritime,
Vu le décret du 10 novembre 2021 portant renouvellement du Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1^{er} : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de la **Direction de l'Organisation et de la Performance**, délégation permanente de signature est donnée à :

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Rémi GEORGES	Directeur de l'organisation de la performance	- Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement - Certifier toute pièce de dépense et de recette
Pierre CORRADINI	Chef du service pilotage et performance des processus	<i>En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur :</i> - Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement - Certifier toute pièce de dépense et de recette
Marie-Hélène LELASSEUX	Cheffe du service conseil	
Sonia SOLEILHAVOUP	Cheffe de service adjointe du service conseil	

Article 2 : concernant les documents sans incidence financière relevant de la **Direction de l'Organisation et de la Performance**, délégation permanente de signature est donnée à :

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Rémi GEORGES	Directeur de l'organisation de la performance	- Signer tout document relevant de la direction, hors courrier parlementaire - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire et secondaire - Signer les notes de services relevant de la Direction
Pierre CORRADINI	Chef du service pilotage et performance des processus	- Signer les congés annuels et les autorisations - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes, du personnel de la direction, en qualité de notateur primaire - Signer les notes de service relevant de la Direction <i>En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur :</i> - Signer tout document relevant de la Direction, hors courrier parlementaire
Marie-Hélène LELASSEUX	Cheffe du service conseil	
Sonia SOLEILHAVOUP	Cheffe de service adjointe du service conseil	

Article 3 : La présente décision remplace toute décision précédente ayant le même objet.
Elle prend effet à compter de sa date de publication au Bulletin Officiel du ministère en charge de l'agriculture.

Fait à Limoges,
Le 7 juillet 2022

M. le Président Directeur Général (original)

Le Président Directeur général


Stéphane LE MOING

Ampliation :

M. l'Agent Comptable

Copies :

M. Rémi GEORGES

M. Pierre CORRADINI

Mme Marie-Hélène LELASSEUX

Mme Sonia SOLEILHAVOUP

DRH

DFJL